



## Délibération n°17/11/2022-58

du jeudi 17 novembre 2022

---

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 15 heures 15, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 octobre 2022, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Bruno CASSETTE, Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Jean-Christophe GRUVEL, Arlette OLLIVIER, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Antoine BOLLASINA, François LEJAULT, Elza ESPENEL, Elie MANAÜTHON
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE), Kayané BIANCO (Arlette OLLIVIER), Brigitte DEVESA (Jean-Christophe GRUVEL), Fabienne VINCENTI (Marc FERAUD), Pierre VASARELY (Dominique AUGÉY), Carlos CASTELEIRA (Antoine BOLLASINA)
- Absents excusés : Salah-Eddine KHOUIEL, Jean-Louis CANAL, Stéphane PAOLI

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

### Objet : Recettes exceptionnelles

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14*

Suite à des erreurs matérielles sur la régie de recettes, des recettes 2021 n'ont pas été enregistrées dans la comptabilité de l'école.

Ces recettes correspondent à des droits d'inscription des étudiants et de validations des acquis de l'expérience qui auraient dû être comptabilisés en 2020 et 2021.

Le montant de ces recettes s'élève à 21 319€. Il doit être inscrit au compte 7718 – Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion sur l'exercice 2022 et faire l'objet d'un titre de recette.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Dire que des recettes exceptionnelles pour un montant de 21 319€ seront inscrites au budget 2022, au compte 7718 – Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion



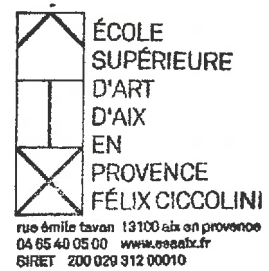


ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART  
D'AIX EN PROVENCE  
FÉLIX CICCOLINI

Fait à Aix en Provence, le 17 novembre 2022.

La Présidente du conseil d'administration,

**Dominique AUGÉY**



Certifiée exécutoire par la Présidente  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le : **01 DEC. 2022**  
et de la publication le :

